



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 octobre 2008

OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Emmanuelle PARENT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2008

DELIBERATION D20080355

AMERU

OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 21 septembre 2007, la Ville de Niort a validé la Convention partenariale d'OPAH- RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) engageant, pour 5 ans, la Ville de Niort, l'Etat et de l'ANAH, à participer à la réhabilitation de 575 logements privés.

La Ville de Niort participe à hauteur de 1 863 000 € du montant total des subventions et l'ANAH, à hauteur de 6 939 600 €.

Ces subventions sont versées à des propriétaires bailleurs ou occupants qui réhabilitent leurs logements, dans un cadre de conditions précisées par la Convention.

A ce jour, après agrément par la Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH et après achèvement des travaux, une demande de subvention à la Ville de Niort est déposée. Elle concerne la réhabilitation d'un logement en Conventionné Social, avec sortie de vacance.

Les travaux subventionnables sont financés à hauteur de 35 788,06 € par l'ANAH et de 11 151,29 € par la Ville de Niort (cf. annexe 1).

Le financement correspondant est inscrit au budget 2008 (Chapitre 82007001 – Fonction 8241 – Compte nature 2042).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention de 11 151,29 € au propriétaire bénéficiaire, ayant réalisé les travaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL